



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 14 Avril 2020

Au sein du Groupe La Poste et dans les filiales COLIS

CRISE DU CORONAVIRUS :

Les masques sont en train de tombés !

En cette période de crise sanitaire sans précédent, la réalité des faits éclate au grand jour. La contradiction n'est-elle pas frappante entre les appels à rester au maximum confiné chez soi et les appels du ministre de l'Économie à faire son maximum pour aller travailler ?

Derrière les discours rabâchés toute l'année sur les valeurs sociales, l'éthique ou la responsabilité sociétale du Groupe La Poste, se dévoile le vrai visage de nos entreprises qui n'ont qu'un seul logiciel : celui du BUSINESS !

Dans les services et les filiales COLIS en particulier, **les déclarations d'intention des Directions** sur la priorité à la prévention de l'épidémie de COVID-19 et à la protection de la santé des salariés, **ne pèsent rien face à la volonté évidente de faire du fric !**

En réalité, pour les plus hauts dirigeants du Groupe et de filiales comme Chronopost ou DPD France, la période offre même des opportunités pour développer l'activité et gagner des parts de marché...

Preuve en est d'abord la campagne publicitaire de **CHRONOPOST** qui bat son plein sur les réseaux sociaux avec 20% de réduction offerte avec le code PROMO « Restez chez vous » ?! Conséquences ? Non seulement les patrons de **CHRONOPOST** n'ont ni suspendu ni restreint l'activité, au contraire les effectifs réduits par la force des choses ont été submergés par les colis alors qu'ils ne disposaient pas encore d'équipements individuels de protection (EPI) !

Preuve en est aussi le fait que La Poste lance un nouveau service de « portage de courses » à domicile !

Preuve en est enfin que les livraisons de frêt (colis de plus de 32 kilos) reprennent de plus belle, comme à **DPD FRANCE**, où les deux jours de chômage partiel hebdomadaire prévus ont dû être revus à la baisse puis supprimés, sans que le délai de prévenance ne soit respecté pour les salariés, ni les heures supplémentaires payées... Comme quoi, grâce aux ordonnances Macron, la « guerre » contre le COVID-19 est aussi pour les patrons une guerre pour la déréglementation et la flexibilité du travail !

Et c'est sans parler des transferts de flux de **CHRONOPOST** ou de **DPD FRANCE** vers les PDC de La Poste ?

Telle est la vérité des faits, et cette vérité, c'est que **le Groupe et ses filiales entendent plus que jamais faire du profit, et cela, quoi qu'il en coûte pour la santé des travailleurs, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels à La Poste, salariés « moyens propres » dans les filiales, précaires de toutes sortes (CDD, intérimaires...), sans oublier l'armée des sous-traitants, particulièrement démunis de protection ?**

Dans cette crise sanitaire que nous traversons, révélatrice de l'ampleur des destructions causées par toutes les politiques mises en œuvre au profit exclusif des intérêts capitalistes et du système lui-même, **la CGT FAPT porte plus que jamais l'exigence d'un véritable service public de la communication**, dont toutes les activités de distribution, et notamment au COLIS, sont parties intégrantes.

La continuité de l'activité peut et doit être un élément de la réponse aux besoins les plus vitaux de la population en général et des travailleurs en particulier, mais à la condition absolue que ceux qui exercent ces activités réellement essentielles **bénéficient du maximum d'équipements de protection individuels** (masques, gants, gel hydro-alcoolique, lingettes, etc...) **et de conditions de travail réellement adaptées** (désinfection des sites et des matériels, réorganisation des chantiers et des services, adaptation du temps de travail sans perte de pouvoir d'achat ni de droits, etc.).



■ **Comment ce qui est possible chez DPD FRANCE en termes de protection** aussi bien pour les salariés « moyens propres » que pour les intérimaires et les sous-traitants, pourrait-il ne pas l'être également pour ceux qui travaillent à **CHRONOPOST** et dans les services **COLISSIMO** de **LA POSTE** maison-mère ?

La CGT FAPT exige pour tous les salariés, au COLIS comme partout ailleurs,

⇒ **les mêmes mesures de protection maximale visant à les protéger du risque de contamination dans le cadre de l'application la plus large du principe de précaution.**

Et pour cela, il est plus que temps que cesse un véritable scandale, à savoir que 24 millions de masques au moins sont restés stockés au Centre national des approvisionnements de La Poste, « la plupart (pouvant) encore être utilisée » aux dires mêmes de La Poste. Quand, tous les jours, nos collègues vont travailler la peur au ventre, c'est inadmissible ! Assez de déclarations d'intention, maintenant il faut des actes !



■ **Comment ce qui est possible à LA POSTE maison-mère en termes de maintien des salaires** pourrait-il ne pas l'être également pour tous ceux qui travaillent dans et pour les filiales ?

La CGT FAPT exige pour tous les salariés, au COLIS comme partout ailleurs,

⇒ **les mêmes mesures visant à maintenir à 100% les rémunérations, chômage partiel ou pas !**



■ **Comment ce qui est possible à CHRONOPOST en termes de rémunération de l'effort de travail consenti dans cette période à risque** (prime de 1000 euros proposée par la Direction) pourrait-il ne pas l'être également pour tous ceux qui travaillent à LA POSTE maison-mère comme dans et pour les filiales ?

La CGT FAPT exige pour tous les salariés, au COLIS comme partout ailleurs,

⇒ **le versement d'urgence d'au moins 1000 euros sous de forme de salaire exceptionnel.**

A DPD France, s'appuyant sur les NAO en cours à Chronopost, la CGT vient de demander l'ouverture d'une négociation sur toutes ces questions.

Et au moment où, hypocritement, les Tartuffe au pouvoir font mine de plébisciter la Sécurité sociale et le service public hospitalier, pas question d'accepter que ces institutions issues des luttes se voient privées de ressources par une nouvelle Prime Macron exonérée de cotisations sociales et défiscalisée !

L'ÉPIDÉMIE AURA UNE FIN. « LE JOUR D'APRÈS », C'EST DÈS MAINTENANT QUE NOUS LE PRÉPARONS AVEC LA CGT, EN NE LÂCHANT AUCUN DROIT, NI AUCUNE REVENDICATION !

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

**MATÉRIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**